

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 : Aménagement

Investissement

Chapitre 905 : Aménagement des territoires et habitat

Code Fonctionnel 515 : Opérations d'aménagement

Programme 51002 : Territoires stratégiques

Action 551002093 : Aménagement durable et innovation urbaine - Friches

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Aménagement durable et innovation urbaine - Friches" est abondée de 15 M€ en autorisations de programme et 9 M€ en crédits de paiement.

L'amendement est gagé pour les autorisations de programme :

- pour **4 M €** sur le Chapitre 901 "Sécurité" ; Code fonctionnel 11 "Police, sécurité, justice" ; Programme 11001 "Bouclier de sécurité" ; Action 1110101 "Soutien à l'implantation locale des forces de sécurité".
- pour **4,4 M €** sur le Chapitre 901 "Sécurité" ; Code fonctionnel 11 "Police, sécurité, justice" ; Programme 11001 "Bouclier de sécurité" ; Action 1110102 "Soutien à l'équipement en vidéo protection".
- pour **2 M €** sur le chapitre 900 "Services généraux" ; Code fonctionnel 020 "Administration générale de la collectivité" ; Programme 02002 "Moyens informatiques des services" ; Action 10200202 "Développement de logiciels et progiciels".
- pour **1,6 M €** sur le chapitre 906 "Action économique" ; Code fonctionnel 67 "Recherche et innovation" ; Programme 67001 "Soutien à la recherche et à l'innovation" ; Action 16700104 "Projets d'innovation et de transfert de technologies".
- pour **3 M €** sur le chapitre 905 "Aménagement des territoires et habitat" ; Code fonctionnel 51 "Aménagement et services urbains" ; Programme 51002 "Territoires stratégiques" ; Action 551002063 "Cent quartiers innovants et écologiques".

L'amendement est gagé pour les crédits de paiement :

- pour **4 M €** sur le Chapitre 901 "Sécurité" ; Code fonctionnel 11 "Police, sécurité, justice" ; Programme 11001 "Bouclier de sécurité" ; Action 1110101 "Soutien à l'implantation locale des forces de sécurité".
- pour **3 M €** sur le Chapitre 901 "Sécurité" ; Code fonctionnel 11 "Police, sécurité, justice" ; Programme 11001 "Bouclier de sécurité" ; Action 1110102 "Soutien à l'équipement en vidéo protection".
- pour **2 M €** chapitre 900 "Services généraux" ; Code fonctionnel 020 "Administration générale de la collectivité" ; Programme 02002 "Moyens informatiques des services" ; Action 10200202 "Développement de logiciels et progiciels".

Exposé des motifs de l'amendement :**POUR LA RECONDUITE D'UN PLAN FRICHE AMBITIEUX**

Conseil régional

La fin annoncée du programme "Friches" dans le budget 2024 marque un désengagement de la Région vis-à-vis des communes alors que la réhabilitation de friches est un des leviers de l'objectif ZAN et une solution pour maintenir une offre foncière durable sur le territoire. Surtout, cette coupe budgétaire est particulièrement étonnante, pour ne pas dire malvenue et déconcertante, pour l'année consacrée à l'enquête publique sur le SDRIF dit Environnemental censé planifier la trajectoire de réduction sensible de l'artificialisation de notre région.

Terrains vagues, bâtiments inoccupés et zones industrielles abandonnées sont autant d'opportunités pour éviter la bétonisation des sols, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets. Les derniers rapports du GIEC sont clairs : l'urbanisation croissante, par l'extension des villes, est l'un des déterminants principaux du changement climatique et du déclin de la biodiversité. Les scientifiques ont, à multiples reprises, invité les décideurs publics à imaginer de nouveaux modèles d'aménagement plus respectueux des sols. En supprimant le plan Friches, l'exécutif régional agit à contre-courant de l'urgence climatique et sociale.

C'est pourquoi, nous, élu·es écologistes, proposons la reconduite du plan friches en y associant un budget plus ambitieux. Il en va de la protection des franciliens et des franciliennes pour les décennies à venir.

Le Président de groupe :



Kader Chibane

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 : Aménagement

Fonctionnement

Chapitre 935 : Aménagement des territoires et habitat

Code fonctionnel 515 : Opérations d'aménagement

Programme 51002 : Territoires stratégiques

Action 15100214 : Soutien à l'Institut Paris Région

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Soutien à l'institut Paris Région" est abondée de 3 M€ en autorisations d'engagement et 3M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et CP sur le Chapitre 930 "Services Généraux", Code Fonctionnel 022 "Information, communication, publicité", Programme 02012 "Communication institutionnelle", Action 10201203 "Campagnes-Événements".

Exposé des motifs de l'amendement :**GARANTIR L'INDÉPENDANCE ET LES MARGES DE MANOEUVRE DE L'IPR**

L'Institut Paris Région (IPR) joue un rôle majeur dans la conception de l'aménagement et dans la réflexion sur les politiques publiques en Ile-de-France. Il délivre des analyses très précieuses qui permettent de mieux élaborer et faire vivre l'action publique sur notre territoire. À cet égard, le travail fourni par ses agent-es dans le cadre de l'élaboration et de la rédaction du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France dit Environnemental (SDRIFE) est remarquable par sa qualité.

Pourtant, Valérie Pécresse étudie la double hypothèse d'une cure d'austérité en fonctionnement pour l'IPR et d'un déménagement programmé dans les locaux du Conseil Régional à Saint-Ouen.

Les agent-es de l'IPR sont légitimement inquiet-es quant à leur devenir. Ils œuvrent à l'institut par vocation, depuis plusieurs années, et sont très attachés à leur liberté de production intellectuelle. Ils seraient prêt-es à envisager un déménagement mais, pour des raisons d'indépendance et d'intégrité auprès de leurs autres partenaires, ils ne souhaitent pas s'installer au siège du Conseil Régional à Saint-Ouen (93). La baisse du budget risque d'enlever toute marge de manœuvre pour trouver des locaux adaptés à l'ensemble des missions de l'IPR.

Par cet amendement, le Pôle Écologiste souhaite que la Présidente de Région revienne sur sa décision et puisse garantir l'indépendance de l'IPR de manière financière en préservant son budget et en lui laissant choisir son nouveau siège.

Le Président du groupe :**Kader Chibane**